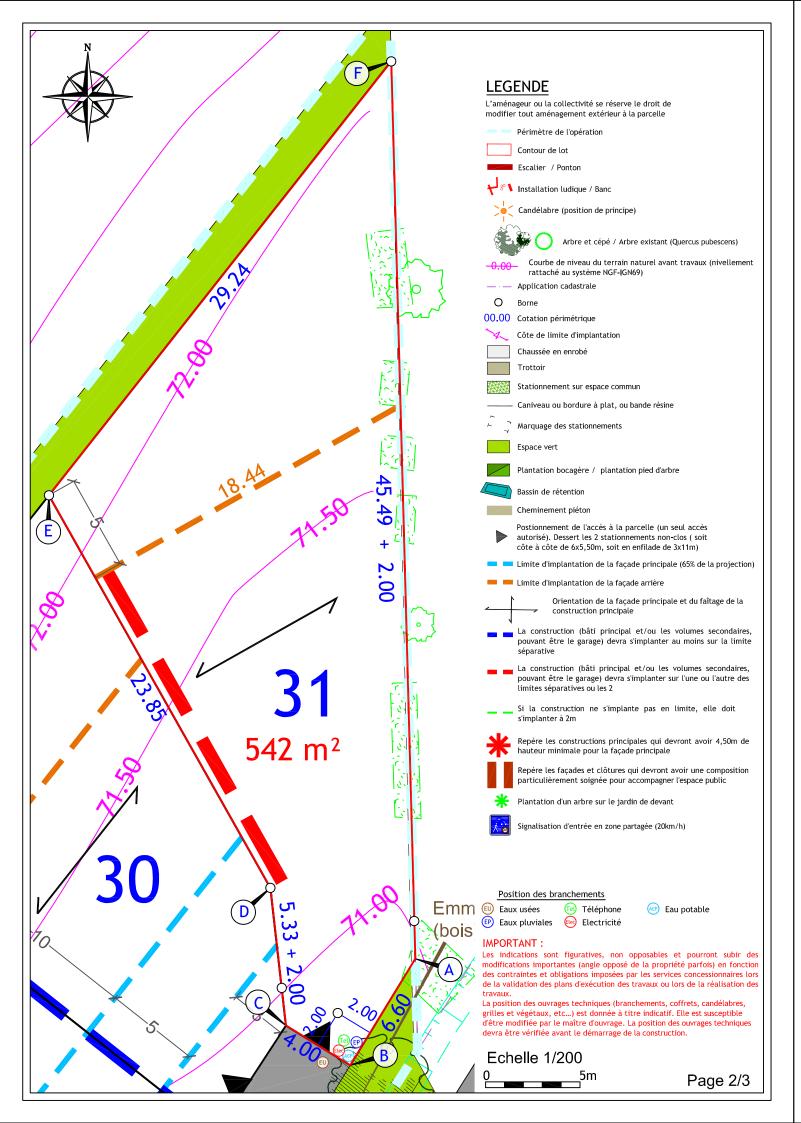
Dép	partement du Morbihan		
C	COMMUNE DE SERENT		
Rue Vautelin et Mariani Lotissement "LA LANDE BRUNEL"			
	AN DE VENTE		
AVEC DESCRIPTIF DU TERR Géomètre-Expert :	AIN A BATIR (Art. L115-4 du C Maîtrise d'ouvrage :	Code de l'Urbanisme) Maîtrise d'oeuvre :	
Aménagement durable Environnement et paysages	BESNIER		
Ingénierie VRD Droit de l'urbanisme	aménagement		
Géomètres-experts		Alelier Ersilie	
Parc d'Activités de Laroiseau 8 rue Ella MAILLART BP 30185 56005 VANNES CEDEX Tels 102 97 47 23 90 E-mail: Vannes@geobretagnesud.com Web: www.geobretagnesud.com		Aleliel Elsille	
Plan de situation (sans échelle)			
Ÿ			
	31		
30			
29			
28 *			
27	Control of the second s		
	32 35 36	The state of the s	
25/24/22	33 // 37/38/39 40 41	42	
20 23 22 23 23 23 23 23 23 23 23 23 23 23		* 6 logements (minimum) Intermédiaires	
* 21 13 12	2/11	Ref)	
14	9 8 7	4 logements (minimum) intermeditaires	
19 18 17 16 15	10 5	(R+1)	
	6		
		2/	
	V III		
-		19/1	
	Signature du Géomètre-Expert :	\	
	Signature du Geometre-Expert :		
	Jeromie, DELABARRE GEOMARE EXPENT	Dressé le 03.04.2023 Mis à jour le 22.11.2023	
	Monday 1537	Dossier n° : 22V0148	
	TOWNS:	Page 1/3	



Département du Morbihan COMMUNE DE SERENT Rue Vautelin et Marjani

Lotissement "LA LANDE BRUNEL"

Lot n° 31

AVEC DESCRIPTIF DU TERRAIN A BATIR (Art. L115-4 du Code de l'Urbanisme)

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme :

" Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat."

- Références cadastrales et Situation :

Un terrain à bâtir sis :

Département du : MORBIHAN

Commune de : Serent

Section: AI Parcelle n°: 254

Adresse: 11 Allée des Entes

- Superficie réelle :..... 542 m²

Surface de plancher maximale autorisée :..... 200 m²

TABLEAU DES COORDONNEES				
(système RGF93 - projection L93 - CC48)				
Points	X	Y	Nature	
Α	1287643,64	7194816,78	Borne décalée	
В	1287640,20	7194811,14	Borne décalée	
С	1287636,79	7194813,25	Borne décalée	
D	1287635,98	7194820,53	Borne	
Е	1287624,26	7194841,29	Borne	
F	1287642,37	7194864,25	Borne	

- Permis d'Aménager :

Le lotissement "LA LANDE BRUNEL" bénéficie d'un permis d'aménager au profit de la société BESNIER AMENAGEMENT délivré par arrêté en date du 19.07.2022 par la commune de Sérent sous la référence : PA 056 244 22 K0001.

- Implantation obligatoire:

Afin d'éviter les inconvénients graves pouvant résulter d'une erreur commise dans l'emplacement des maisons, l'acquéreur devra obligatoirement faire exécuter l'implantation du bâtiment par le Géomètre Expert de l'opération. La mission comprend la vérification des bornes existantes, la remise en place de ces dernières si nécessaire et l'implantation de l'enveloppe du bâti

- Implantation obligatore

- Servitude(s) :

Sans objet

Altitude des ouvrages après réalisation des travaux :

Côte de voirie sur coffret EDF: 70.96m

• Branchement EU: [FE] 69.90m

Branchement EP: [FE] 70.09m

• La côte de radier sera déterminée par le maître d'oeuvre du projet d'habitation.

- Descriptif des limites :

- * La limite joignant les points A, B, C, D, E et F résulte de la division des parcelles AI n° 119 et 209 (document d'arpentage n°2431G numéroté le 02.10.2023 et dressé par M. Jérémie DELABARRE, géomètre-expert à Vannes).
- * La limite joignant les points F et A est conforme au procès-verbal de rétablissement de limites dressé le 05.04.2023 par M. Jérémie DELABARRE, géomètre-expert à Vannes.

Page 3/3